



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déficit pêcheurs

Question écrite n° 19219

Texte de la question

M. Gabriel Serville attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la pénurie de marins qui sévit sur le territoire guyanais. En effet, les armateurs guyanais se trouvent dans une situation préoccupante en ce qu'ils manquent de marins pour envoyer l'ensemble des navires en action de pêche dans la ZEE Guyane. Le besoin de marins est ainsi estimé à 151 matelots et 37 capitaines de pêche. Le peu de candidats à ces offres d'emplois ne sont pas formés et donc pas mobilisables dans l'immédiat. Il en résulte qu'une trentaine de navires guyanais sont obligés de rester à quai alors même que la filière est en pleine crise. Il lui demande donc de l'éclairer sur les pistes envisagées pour combler le déficit en main-d'œuvre, améliorer les dispositifs financiers d'accompagnement à la formation et permettre la régularisation des marins non communautaires.

Texte de la réponse

Le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Ministère des Transports, rappellent qu'une mission de la direction des affaires maritimes a été organisée en janvier 2018 à Cayenne pour organiser des jurys de validation des acquis de l'expérience comme s'y était engagé le Gouvernement dans le cadre des accords de Cayenne d'avril 2017. 195 dossiers avaient été déposés, 19 marins ne se sont pas présentés. Néanmoins, ce sont 212 titres professionnels maritimes qui ont été accordés sous réserve que le temps de navigation réglementaire soit accompli et que les candidats obtiennent les certifications nécessaires, notamment en matière de sécurité, d'utilisation de la radio à bord ou encore des formations médicales minimales requises conformément à la réglementation. Les candidats disposent de 5 ans pour se mettre en conformité et se voir attribuer le titre. L'enjeu premier est donc celui de la formation. L'État soutient en lien avec la collectivité territoriale de Guyane le projet de lycée de la mer qui est en cours d'élaboration pour accompagner plus avant le secteur dans la formation et le recrutement de personnels qualifiés. Enfin, un vade-mecum co-rédigé par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la transition écologique et solidaire précise à destination des recteurs d'académie et des directeurs de la mer les moyens et méthodes pour développer les formations professionnelles maritimes dans les établissements du ministère de l'éducation nationale. Des jurys de validation des acquis de l'expérience (VAE) ont à nouveau été réunis à Cayenne entre le mercredi 05 février et le lundi 24 février 2020. Les armateurs étaient représentés par des membres du syndicat des pilotes de Guyane et les marins étaient représentés par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM). Malgré une information importante à destination des armateurs et des marins, un nombre important de candidats a appris tardivement la présence de cette commission. Ils ont alors déposé, durant la session en cours, des dossiers qui ont été traités en urgence par la Direction générale des territoires et de la mer (DGTM) en concertation avec le président du jury. Ce sont ainsi 251 dossiers déposés qui ont été déclarés recevables. On regrettera néanmoins que 67 candidats (soit 27 % de dossiers recevables) ne se sont pas présentés. Les jurys ont décidé d'attribuer 179 titres au 184 candidats présents (soit un taux de réussite de 97 % des présents), sous réserve que le temps de navigation réglementaire soit accompli et que les candidats obtiennent les certifications STCW nécessaires qui ne peuvent être obtenus par la VAE (sécurité, radio, médical). Cette session a été novatrice dans la manière de procéder des jurys : la plupart des candidats présentés par les

armateurs à la pêche a été évalué sur la base d'une mise en situation professionnelle. Chaque candidat s'est vu fournir par la DGTM une carte marine, une règle Cras, un compas à pointe sèche, un crayon et une gomme et ont été interrogés sur les fondamentaux de la navigation (identifier les coordonnées géographiques d'un point, se positionner sur une carte à partir de la latitude et longitude d'un point ou d'un relèvement/distance ou encore de trois relèvements, tracer une route, porter un relèvement, mesurer une distance, établir une estime simple sauf pour les candidats à un titre de matelot, identifier les marques du balisage local et mettre en pratique les bases du règlement pour prévenir les abordages en mer). Il est important de noter que cinq langues ont été utilisées pour communiquer avec les candidats durant les jurys (Anglais, Brésilien, Créole, Espagnol et Français) et qu'un certain nombre d'entre eux ont présenté des difficultés dans la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Si cette 2e session a été un succès, elle démontre aussi la nécessité de continuer le projet de lycée de la mer en lien avec la collectivité territoriale de Guyane et les différents services de l'État compétents en matière d'éducation et de formation (rectoral, DAAF, DGTM) pour répondre à ces enjeux et au développement économique et social de ce territoire.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19219

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 février 2021

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 3992

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5622